

DELIBERATIONS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
S.I.D.E.S.
DU 04 AVRIL 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en mairie de Cours en session ordinaire, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, sous la Présidence de Madame Angélique BOUJOT.

Membres présents à la séance : Mme BOUJOT Angélique, M FILLON André, Mme Marie-Claire DUBOUIS, M CHERPIN Ludovic, Mme BAYERON Isabelle, Mme CHARRIER Delphine, M HADJAD Mohamed et Madame LEROY Lydie

La Présidente ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2024 (unanimité). Le comité syndical désigne M FILLON André en qualité de secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Puis, la Présidente aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

1. FINANCES LOCALES – Approbation du compte de gestion – exercice 2023

Exposé de Madame la Présidente

Après s'être fait présenté le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité du compte de gestion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy « SIDES du canton de Thizy »,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. FINANCES LOCALES – Approbation du compte administratif – exercice 2023

Exposé de Madame la Présidente

Après avoir pris connaissance du compte administratif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy Les Bourgs, de Cours La Ville – Exercice 2023, présenté par Madame la Présidente,

DELIBERATIONS

Cette dernière s'étant retirée afin de laisser l'assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif du SIDES – Exercice 2023 -faisant ressortir :

- Un déficit de fonctionnement pour l'année N de **31 888.93 €**.
- Un déficit d'investissement pour l'année N de **- 237 303.98 €**.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		273 257.89		316 742.90
Opérations de l'exercice	465 090.03	433 201.10	273 181.58	35 877.60
Totaux	465 090.03	706 458.99	273 181.58	352 620.50
Résultats de clôture	31 888.93		237 303.98	
Restes à Réaliser	0	0	12 261.16	19 499.00
Résultats définitifs		241 368.96		79 438.92

3. FINANCES LOCALES – Exercice 2024 – Affectation du résultat

Exposé de Madame la Présidente

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du SIDES, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté – (exercice 2022) : Excédent	273 257.89
Résultat de l'exercice 2023 - déficit	- 31 888.93
Résultat disponible à affecter - excédent	241 368.96

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté – Excédent (exercice 2022)	316 742.90
Résultat de l'exercice 2023 - déficit	- 237 303.98
Résultat de l'exercice - excédent	+ 79 438.92

R.A.R. en dépenses :	12 261.16
R.A.R. en recettes :	19 499.00

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- de reporter l'excédent d'investissement qui s'élève à 316 742.90 € sur le compte 001 en recettes d'investissement du B.P. 2023
- d'affecter les résultats de fonctionnement sur le budget 2024 :

1- en ressources d'investissement au compte 1068	150 627.22 €
2 – en dépenses d'investissement au compte 001	237 303.98 €
3 – en ressources d'investissement au compte 001	79 438.92 €
4- en ressources de fonctionnement, au compte 002	90 741.74 €

DELIBERATIONS

4. FINANCES LOCALES – Approbation du budget primitif – exercice 2024

Exposé de Madame la Présidente

Le Budget Primitif du SIDES s'équilibre comme suit :

Investissement : 388 382.49 € en dépenses (dont 12 261.16 € en restes à réaliser de 2023) et en recettes (dont 19 499.00 € en restes à réaliser de 2023).

Fonctionnement : en recettes et en dépenses à 514 221.74 €

Après discussion, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le budget tel qu'il est présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

- Calendrier des animations : pour les classes en 4, 8 résidents sont concernés cette année et seront donc fêtés le 06 septembre
- Planning des activités
- Actuellement entre 48 et 50 résidents, de nouvelles arrivées sont attendues.
- Prochain comité syndical : jeudi 20/06/2024 à 18h00 en mairie de Cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h42.

Le Secrétaire,



La Présidente,

Angélique BOUJOT

